

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 17 (1916-1917)

Artikel: La vie communale en Valais [suite et fin]
Autor: Courthion, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-764038>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rücksichtslosigkeit, die sie erzeugt hat? An einer Stelle Ihres Briefes legen Sie mir Worte in den Mund, nach welchen ich „Gerechtigkeit“ im Sinne der Vergeltung — Auge um Auge, Zahn um Zahn — gefordert hätte. Nichts liegt meinen Gedanken ferner. Kein vernünftiger Mensch, der auf der Seite der Verbündeten steht, wünscht das deutsche Volk zu bestrafen. Sein törichtes Zutrauen zu seinen Herrschern bestraft sich selbst, und die Strafe ist hart genug. Die Ungerechtigkeit, der wir uns unter keinen Umständen unterwerfen wollen, ist die, dass der Räuber seine Beute heimträgt und hierdurch berechtigt wird, der Menschheit zu verkünden, dass seine Weltanschauung sich bewährt hat, und dass der bewaffnete Raubmord, alles in allem, ein einträgliches Gewerbe ist. Diese Ungerechtigkeit wollen wir nicht dulden; denn sie wäre nur die fruchtbare Mutter ähnlicher Gewalttaten in der Zukunft. Ist dies nicht in Ihren Augen eine wohlbegründete Anschauung? Und wenn dem so ist, warum wollen Sie uns die Ermutigung versagen, dies durch Ihre Zustimmung anzuerkennen?

Mit dem Ausdruck unveränderter Bewunderung und Hochachtung verbleibe ich Ihr sehr ergebener

LONDON

WILLIAM ARCHER.

□ □ □

LA VIE COMMUNALE EN VALAIS

LA PLUS GRANDE COMMUNE DE LA SUISSE:

B A G N E S

(Suite et fin)

II. UNE ACADÉMIE LIBRE PENSANTE.

Notre république de Bagnes eut dès longtemps ses célébrités, et fréquemment ses petites académies philosophantes, ses cercles ou clubs, indépendants, antireligieux ou a-religieux. Particulier à Bagnes, ce phénomène y a produit des effets non constatés ailleurs, et qui font l'étonnement de l'étranger, sinon du Valaisan lui-même.

Peut-être n'apparaîtra-t-il pas trop téméraire qu'un citoyen de cette république s'essaye à la recherche des causes et de l'origine de ce mouvement isolé. Cette origine correspond à la chute du

pouvoir féodal, c'est-à-dire aux dernières années du XVIII^e siècle et s'explique par l'émancipation politique du Bas-Valais, autant que par l'inter règne de la domination française. Cependant, si les racines n'en étaient autrement profondes, l'arbre aurait-il réussi à prospérer dans un habitat à ce point isolé? D'où pouvait surgir cette vigueur et cette persistance, alors que dans toutes les autres parties du Valais les semences jetées en terre par la politique révolutionnaire se contentèrent d'apparaître çà et là et de verdier par intermittences? Apparemment de ce que dans ce massif il n'a cessé de surgir des tiges plus résistantes.

En effet, le mouvement trouva toujours ici des interprètes exceptionnellement représentatifs de leur temps et surtout de leur milieu. J'en nommerai trois: Louis-Laurent Gard (1799—1855), membre de la *Jeune-Suisse*, chansonnier de la liberté et représentant de Bagnes à la Constituante de 1839; — Maurice-Etienne Gaillard (1820—1894), un defroqué, professeur au collège de Sion sous le régime libéral de 1848, puis notaire à Bagnes, et philosophe pastoral et patoisant; — Maurice Charvoz (né en 1865), ex-théologien lui aussi, orienté ensuite vers la médecine, et fervent liseur de Carl Vogt, de Guyau, de Feuerbach, de Haeckel.

De ces trois chefs, les plus autorisés disciples étaient, non point comme induirait à le croire l'humeur migratrice et ambulatoire du Bagnard — des itinérants revenus au foyer, mais surtout des indigènes sédentaires. Et, ne serait-ce point une autre attestation du sentiment autonome de ce peuple que les émancipés plus ou moins instruits rentrés du dehors n'aient jamais pu opérer qu'en marge du courant, en vagabonds admis tout au plus à côtoyer les berges? Tant il est vrai, que pour avoir prise sur ce public, il est essentiel que l'on vive de sa vie, que l'on conserve une tente plantée au milieu de son camp pour que l'illusion lui puisse rester qu'il dispose de son homme.

Cependant, en dehors de l'action des chefs, pourra-t-on dire, il y a dans tout mouvement d'une société l'action propre des masses, et ce que vous venez d'exposer là ne nous dit encore rien des causes d'un fait si particulier.

C'est exact. L'ouvrier ne manque pas; l'essentiel est qu'il trouve le champ propice à ensemençer. Ici le grain a levé. A preuve que Bagnes tient le record des „sans religion“ aux recen-

sements. De 164 qu'ils étaient en 1900, nous les trouvons au nombre de 350 en 1910. Ce saut ne prouve pas qu'il sera suivi d'autres sauts proportionnés. On peut même se demander si ce chiffre de 350 sera sensiblement dépassé au recensement prochain. Il n'est pas moins révélateur d'un entraînement significatif. Or, les causes anciennes ne doivent différer des causes actuelles qu'en raison de faits extérieurs.

Par ce que nous dit plus haut le chanoine Bourban, nous voyons la vallée de Bagnes passer dès 1150 sous la domination temporelle et spirituelle de l'abbaye de St-Maurice. Si cette première forme de domination a pris fin depuis un siècle et plus, le même monastère a conservé la direction spirituelle, et comme il se conçoit, il ne se résigne pas de plein gré à l'abolition de ses prérogatives féodales et de ses anciens bénéfices. D'où une occasion de perpétuels conflits qui, s'ils n'explorent pas, à cause du loyalisme de la majorité, n'en fusent que plus longuement. Sans doute, un grand nombre d'autres communes ou paroisses du pays ont subi comme Bagnes la domination de seigneurs ecclésiastiques, mais il est à retenir que si la graine de l'incroyance n'y a pas levé, beaucoup d'entre elles furent ou restent pour le moins *opposantes*. Ici, où l'opposition n'a pu se faire jour qu'en des cas accidentels, son irritation n'est que plus explicable. A cette cause matérielle vient s'en ajouter une de caractère moral.

En 1780, Christian des Loges, parlant d'un voyage au Grand St-Bernard et s'arrêtant au pied des potences de Sembrancher, écrivait: „Bagnes, cette commune voisine, en tous temps superstitieuse à l'excès..." Or, n'est-il pas manifeste que dans toute société suffisamment nombreuse pour faire place à un mouvement de contrepoids, l'excès dans un sens appelle l'excès dans l'autre?

Le grand facteur des intérêts particuliers réclame également sa place dans cette profonde question. Plus éloignés de la propriété collective, les villages inférieurs vivent dans l'idée qu'ils ne disposent pas du commun au même degré que leurs combourgeois des villages écartés. D'où mécontentement, rivalités, puis opposition et obstruction de la part des premiers, résistance, satisfaction et loyalisme de la part des derniers. En outre ceux d'en bas, plus accessibles aux impulsions du dehors et déjà individualisés par un embryon de commerce, se rendent plus aisément indépendants;

chez eux le fils échappe plus aisément à la tutelle traditionaliste des anciens que là où la transmission des biens-fonds demeure l'unique aubaine des générations nouvelles.

III. LE MODE D'EXISTENCE

Un autre signe du particularisme dans la communauté, mais qui n'est pas absolument propre au Bagnard, est dans un souci tel de l'égalité qu'il éclate dans les dernières minuties. Le partage lui apparaît comme l'unique et seul moyen de consacrer toute possession. Les biens, y compris les immeubles, y sont découpés et répartis à l'infini, à tel point que la valeur s'en trouve parfois annihilée. Ici, il n'existe aucune conception du fameux droit d'aînesse, non plus que d'autres privilèges consacrés par la coutume au bénéfice de tel sexe. Ainsi, lorsque s'opère la répartition, l'inégalité de valeur des biens veut que chacun obtienne sa part du meilleur autant que du moindre. D'où est résulté un morcellement excessif du terrain, morcellement qui tend toutefois à se ralentir sous l'influence d'un facteur social inattendu. L'émigration croissante de la jeunesse ayant réduit le nombre des amateurs tandis qu'elle faisait renchérir la main-d'œuvre, a contribué beaucoup plus que le bon sens et la raison à entraver cet émiettement exagéré. Pourtant le Bagnard qui s'éloigne — rarement pour s'expatrier — ne perd pas de vue son pays, considérant que le lien communautaire ne peut se rompre. Le souci d'y revenir enrichi ou tout au moins intact de réputation et digne de la considération de son semblable, le poursuivra partout; il lui épargnera bien des tentations et des écarts. D'ailleurs, le Bagnard ne s'aventure guère que là où se trouvent d'autres Bagnards et, s'il doit ramener une épouse au pays, rarement elle sera d'autre origine que lui.

* * *

Comme le Bagnard est éminemment migrateur, en même temps que de partout très attaché à sa vallée et plus encore à sa commune, ses controverses et propos effleurent les sujets les plus divers et les plus ardues. Toutefois il est invariable que Bagnes en demeure le point central. Percerait-on une voie nouvelle à travers

les Alpes ou le Jura!... Quel profit en résulterait-il pour Bagnes? Les journaux raconteraient-ils que les transatlantiques sont parvenus à franchir en moins de temps la distance entre les deux continents! Est-ce que cela fera une différence sensible pour aller de Bagnes en Amérique?... ou encore: Les marchands de Bagnes livreront-ils le sucre et le café à meilleur compte? Bref, Edison ou quelque disciple de Jules Verne viendrait-il demain à trouver une voie de transport de la terre à la lune, que l'intérêt général de la planète s'effacerait devant celui d'un certain microcosme caché dans un repli des Alpes centrales entre le Mont-Fort et le Grand Combin.

Lorsque, il y a sept ans, fut construite la ligne de Martigny à Orsières qui abrégait de 14 kilomètres la distance routière de 19 kilomètres qui précédemment séparait le chef-lieu de la commune de la gare de Martigny, le grand thème de la conversation fut la facilité d'aller visiter les vignes de Fully en un ou deux jours, fait inappréciable pour qui ne dispose pas aisément d'un mulet ou d'un char.

Car notre république, de même que toute puissance qui se respecte, a sa colonie viticole plus active encore que ses colonies laborieuses de l'étranger.

„Fully.... C'est cette bande de la rive droite du Rhône qui, partant de la base des rochers du Saillon, se déroule, sous les ardeurs du soleil, jusqu'au revers des Follaterres, de cette arête qui, vis-à-vis de Martigny, imprime au fleuve en route vers le sud-ouest l'angle droit qui brusquement le reporte vers le nord. Ces pentes du Grand-Chavalard et de la Grand'Garde furent conquises à la culture par les âpres montagnards des vallées de la Dranse au long des siècles, tellement au long qu'ils y procédèrent de bric et de broc, sans entente préalable, en jetant alternativement les cailloux sur la terre du voisin, tant et si bien que les entassements accaparent encore le tiers de ce territoire précieux. La voie charretière qui court en bordure de la plaine submergée et de ces pentes surchauffées enfila un vrai chapelet de villages et hameaux, déserts aux trois quarts et même en totalité, où les herbes résistantes envahissent les bâtiments, les interstices des escaliers; où les pampres des treilles revêtent les murailles, élargissent les fissures, voilent les fenêtres et tendent au travers des ruelles leurs châssis boiteux, éclopés et surchargés.

Tout à coup, la veille de la vendange, voici que de sept, de huit lieues toute la montagne dégringole en pittoresques caravanes. Ce ne sont que chars et carrioles de tout modèle et de tout calibre, attelés d'ânes, de vaches, de mulets, ou par hasard d'un cheval. Tout cela défile au trot, à l'amble, au pas, au galop même quand on a trop contrarié l'humeur rétive du sujet. D'autres se sont contentés de bâter solidement la bête de somme, de lui accrocher aux flancs deux barrelets surchargés de provisions, de brantes, de seilles, de marmaille et de barillets, puis de traîner le tout du bout du bridon, sans interrompre

l'action de la pipe refoulée au coin des lèvres. Alors, par enchantement, ces hameaux, si déserts la veille, débordent d'animation. Trop petits pour de tels déballages, ils n'en assistent pas moins à des prodiges. Jamais la solidarité, l'entraide, la devise chrétienne 'Aimez-vous les uns les autres!' n'ont réuni tant d'exemples en action. Car chacun n'a pas de char, de monture, de pied-à-terre. Un tel que vous aurez charroyé, les jambes pendantes par-dessus les roues, s'emploiera à vous tresser des bretelles d'osier pour les brantes décerclées qui gonflent leurs douves dans quelque étang voisin; un tel, pour obtenir de passer la nuit sur un plancher, vous rincera les tonneaux. Et quand les cheminées, jamais ramonées, auront jeté dans l'air la bleue fumée des sarments, que les enfants seront las de s'accrocher aux fenêtres ou de se suspendre aux ceps des toitures, quand les bêtes auront mâché l'herbe rude des murs et le feuillage des treilles avec la chance de saisir quelque grappe, bientôt le dernier *crésu* s'éteindra dans le campement de ces nomades.

Cela tiendra jusqu'à l'Angelus du matin, un vrai signal de branle-bas qui rejettera le tout au dehors, bêtes et gens, marmaille et vieillards, brantes, paniers et bossettes, pour disperser le tout pêle et mêle aux extrémités du vignoble en liesse. Puis, tout ce va-et-vient s'apaisera par degrés, d'un jour à l'autre. Déjà, dès le tantôt, ayant consigné leur barillet à la garde d'un voisin complaisant, les moins favorisés, d'un pas alerte et résolu, reprendront pédestrement le chemin de la vallée. Au bout de deux échalas en croix sur la nuque, ils auront attaché le panier recouvert de sarments feuillus et fleuri d'alkékenges, qui ira allumer la gaité dans la famille et dont les dernières grappes, noblement respectées par les grand'mères, repartiront le prochain dimanche éjouir les petits pâtres au sommet des 'mayens'. (L. C., *Journal de Genève*, 25 octobre 1912.)

Quant au Bagnard migrateur, on ne saurait le classer dans telle ou telle carrière spéciale. Autrefois, la commune fournissait la forte partie du personnel enseignant de la région française du canton. Une autre spécialité lui revenait, celle des tailleurs de village: „Bagnes a le privilège de fournir de tailleurs la plupart des communes de la plaine,“ écrivait Charles-Louis de Bons vers 1850. De ces tailleurs de village, les plus experts allaient s'établir à Sion, à St-Maurice, parfois dans le canton de Vaud, parfois jusqu'à Paris. Mais ces deux professions sont tombées en deshérence, de même que la plupart des métiers manuels dont Bagnes n'a plus trop de spécialistes pour lui-même. Par contre, la carrière hôtelière attire de plus en plus ses ressortissants des deux sexes, parce qu'elle répond mieux à leur humeur errante compliquée de retours périodiques dans la vallée ou pour le moins au pays. L'exercice de cette carrière récente, qui a mis fin à l'émigration totale des familles vers les pays d'outre-mer, sera-t-il arrêté par la crise du moment présent? Grave sujet de préoccupations!

IV. L'ESPRIT D'AUTONOMIE

Une autre trace de l'esprit fédéraliste et particulariste de ce peuple est dans le peu qu'il demande et attend des pouvoirs officiels. Les organisations en consortage lui sont infiniment plus chères. Ainsi les alpages communaux sont exploités sous ce régime-là. Mais il convient de noter que ceux que la commune s'ingénie à exploiter d'une manière plus directe, c'est-à-dire par l'entremise d'un fermier dont le pouvoir se renouvelle périodiquement, sont loin d'être les mieux administrés, attendu que le mot d'ordre de tout régime communal durable est dans la maxime : „Eviter les dépenses“. Quant à la tutelle de l'Etat, trop haute et trop éloignée, elle ne s'exerce que le plus rarement possible et avec la plus extrême circonspection, surtout vis-à-vis de ces grandes communautés d'essence conservatrice. Exemple : Une loi datant de 1876 ordonnait que tous les alpages fussent pourvus d'étables-abris pour leur bétail. Elle accordait même vingt ans comme limite extrême d'application. Or, en 1900, des 23 alpages bagnards, ceux qui avaient été spontanément pourvus d'étables avant la promulgation de la loi restaient seuls à en posséder. Depuis, la plupart de ces consortages ont fini par comprendre l'avantage de ces abris, à l'exception de ceux-là à peu près seuls dont la commune s'est réservé l'administration.

Consortages aussi les laiteries villageoises, les chapelles de quartier, les fontaines publiques, les engins et les organisations de lutte contre l'incendie. Car si la commune relève de la même administration paroissiale, placée sous le contrôle de son conseil, la plupart des villages écartés disposent pour leurs prières publiques d'une chapelle placée sous le vocable d'un autre saint, dont chacun d'eux chôme à son tour la fête annuelle. Un „procureur“, désigné par l'assemblée de quartier parmi les plus âgés, est chargé de veiller à l'entretien de l'édifice et aux nécessités éventuelles du culte.

Les écoles aussi sont l'affaire du *quart* et instituées comme lui au hasard des groupements. Il y a quelque trente cinq ans, avant qu'un minimum de rétribution du personnel enseignant eût été imposé, le procureur du *quart* ou le conseiller y séjournant était souverain dans le choix du maître ou de la maîtresse et il les rétribuait selon les ressources par lui jugées disponibles.

Aussi les généreux citoyens — car il s'en peut trouver parmi les célibataires non trop endurcis — destinaient-ils parfois leurs legs à l'école de leur propre quartier, tout comme les âmes pieuses à la chapelle de celui-ci.

En plus de ces écoles officielles, Bagnes dispose d'un établissement d'instruction de rang secondaire, destiné à abréger pour ses ressortissants la série des années de collège. Aux termes de l'acte de fondation (1765), la direction en est réservée à un prêtre de l'évêché, mais un siècle plus tard il était dérogé à cette stipulation par le transfert de cette fonction à un chanoine de l'abbaye de St-Maurice. Ce prêtre a la faculté de s'adjoindre des régents laïques, d'autant plus que comme ses cours s'étendent du 1^{er} octobre à la mi-juillet, cette institution doit recueillir, après la fermeture des écoles primaires, les adolescents dont les parents estiment insuffisante la durée des cours inférieurs. L'existence de cette institution de fondation libre a été par moments un très grand avantage pour la grande commune. Elle le serait de façon plus constante si l'autorité communale pouvait veiller mieux à sa marche et à l'observation des volontés du fondateur. Mais outre que sa désignation se trouve abandonnée à la volonté du chef de ce monastère, le directeur, une fois nommé, a la faculté de tout subordonner à son humeur et à sa manière d'organiser sa tâche. Les flottements dans l'effectif des élèves y sont ainsi fréquents et excessifs. A telles enseignes que voici une vingtaine d'années ils donnèrent lieu à une manifestation dont le bruit devait retentir loin de la vallée. Je veux parler de la création d'une école libre laïque. Le phénomène n'était pas précisément nouveau. A plus d'une reprise, le notaire Gaillard, ancien professeur au collège de Sion, dont nous parlons plus haut, avait groupé les fils de ses principaux amis dans sa maison de Prarayer, et diverses tentatives d'enseignement libre s'étaient manifestées à Martigny — encore qu'ici il n'eût pas été question d'exclure l'enseignement de la religion. Mais l'Ecole libre de Bagnes est bien le premier essai durable en Valais de résistance à l'influence cléricale dans l'enseignement.¹⁾

¹⁾ Il y a quelque cinquante ans, des pères de famille du hameau du Sapay se cotisèrent pour créer une école enfantine en vue d'épargner aux tout petits la course bi-quotidienne de un kilomètre qui les séparait des villages dont ils relevaient.

V. INTÉGRALITÉ ÉCONOMIQUE ET MORALE

Cependant, va-t-on nous demander, comment se peut-il qu'une communauté rurale de cette étendue et à ce point divisée d'intérêts, de tendances et d'aspirations n'ait pas abouti au même démembrement que tant d'autres ?

Il importe de noter en premier lieu que jusqu'à ce jour nul n'y a sérieusement songé. Quant aux raisons subjectives, la première nous semblerait être qu'en *administrant* le moins possible et en laissant le champ à peu près libre aux meneurs des consortages, dont souvent la personnalité, d'essence plus démocratique, tient énormément aux méthodes traditionnelles, les pouvoirs publics échappent d'un côté aux responsabilités, tandis que de l'autre ils encouragent une décentralisation déjà réelle.

Et puis, sur ce territoire encore immense, en dépit d'une surpopulation qui, vers 1870, s'éleva jusqu'à 4400 personnes, les vingt villages et hameaux sont relativement plus rapprochés que dans les autres grandes communes. Du chef-lieu, établi vers l'entrée de cette vallée de douze lieues de longueur, l'on n'a que six kilomètres à franchir pour atteindre Lourtier, dernier des groupes échelonnés le long du thalweg de la Dranse. Quant aux villages campés à flanc de coteau, Verbier n'est qu'à 1 km 500 de distance à vol d'oiseau au nord du Châble et, malgré une différence d'altitude de 525 mètres, une heure et demie suffit amplement à l'escalade de la forte rampe qu'il domine. C'est assez dire que la population s'étant concentrée dans la section la moins montagneuse, celle où le sol est demeuré arable, il n'y a pas de Bagnard exclusivement pasteur. Toutefois, l'élevage du gros et du petit bétail restant quand-même la ressource essentielle, les vingt trois alpages d'été s'étendent loin au delà de cette zone peuplée, dont les villages les plus écartés détiennent derrière eux le plus gros de la propriété commune. Cet avoir bourgeoisial, dont on leur fait déjà reproche de disposer plus largement que les habitants des villages inférieurs, ne tarderait pas, une fois disloqué, de leur devenir une proie plus facile encore avec, en plus, l'attrait du fruit défendu. Et puis ne reste-t-il pas à ajouter désormais à ces anciens avoirs celui, intact ou à peu près, qui va résulter de la plus-value des cours d'eau ?

Telles sont les principales causes matérielles. Il en existe une

autre. Le presbytère, confiné là-bas à l'entrée de la commune parmi les non-pratiquants du chef-lieu, a compris aussi que s'il lui advenait de prêter la main à un démembrement quelconque, cette amputation faillirait en entraîner d'autres et qu'ainsi il s'exposerait à demeurer quelque jour relégué en pays infidèle. Car il faut dire qu'on n'a pas, ici, comme dans le haut Valais, la notion d'une administration spirituelle distincte de la temporelle. Il existe il est vrai des exceptions, par exemple à Martigny où le culte, relevant de cinq communes, est régi par un conseil mixte, mais ce régime relativement récent, résultant du démembrement de 1840, ne peut que confirmer la règle. Les autres séparations au temporel ont été presque toutes précédées d'une séparation au spirituel.

VI. LE MICROCOSME

Si, comme l'a reconnu le chanoine Bourban, qui exerça jadis à Bagnes le ministère sacerdotal, il y a dans cette vallée un peuple à part et qui sait conserver ce quant-à-soi par dessus les migrations très fréquentes de ses ressortissants et le contact de plus en plus continu de sa population et du voisinage, c'est qu'alors cette population doit être d'un métal particulier, d'une trempe secrète et spéciale? Ce qui nous semble contribuer le plus à ce maintien doit être l'unité du mode d'existence et surtout la suffisance des moyens qui concourent à ce maintien.

Ainsi nous venons de voir que Bagnes est le microcosme le plus caractérisé par la précision de ses limites géographiques, par la conception d'unité de la race, par sa manière de s'administrer, de faire ses affaires hors de l'intervention des hauts pouvoirs, jusqu'à la création spontanée d'écoles secondaires et enfantines. Ce caractère microcosmique s'accuse encore par une suffisance des ressources du sol que la Suisse en son ensemble est loin de posséder, puis par une suffisance morale déjà démontrée au cours de cette étude, mais qu'il nous reste à préciser.

1. *Suffisance des moyens d'existence.* Nous ne connaissons pas dans tout le Valais, non plus qu'en aucune autre contrée essentiellement alpestre, de vallée si profondément cachée qui dispose d'une telle variété de productions. Retenons bien que l'entrée de cette immense commune est déjà à 19 kilomètres des

berges du Rhône, Or, bien que l'élevage bovin reste à la base du régime économique bagnard et que la prairie tende de plus en plus à empiéter sur la culture des céréales longtemps supérieure aux besoins de la population, les champs labourés s'élèvent encore jusqu'à l'altitude de 1450 mètres occupant de préférence les terrains les mieux exposés au soleil. Les bois communs suffisent à la consommation du foyer et, partiellement, aux exigences de la construction. Nourriture principale du Bagnard, la pomme de terre dépasse ses besoins; le surplus est un objet d'exportation, tout comme les produits laitiers: beurre et fromage, auxquels on peut ajouter les œufs, le miel et les fruits. Il n'y a donc pas de vallée latérale en Valais qui fournisse autant de fruits variés et en quantité égale: cerises, myrtilles, prunes, abricots, poires et pommes de toute espèce. Le noyer se rencontre jusque sous le hameau des Morgnes à 1000 mètres d'altitude et à 24 kilomètres de Martigny. La vigne réussit sur un ou deux points choisis. La colonie viticole de Fully approvisionne d'ailleurs toute la vallée en vin. Ainsi, jusqu'à notre génération — soit jusqu'après 1860 — le Bagnard n'importait à peu près rien et n'exportait que fort peu. La boucherie, alimentée par l'élevage du bétail, se mesurait aux exigences très limitées de l'indigène. Le surplus allait sécher et s'effriter dans les greniers.

Le Bagnard se nourrissait et s'habillait donc du sien. Un gros drap fourni par de grands troupeaux de moutons, que les femmes tissaient au cours des hivers et auquel des apprêteurs et des teinturiers locaux mettaient l'aloï, suffisait à l'habillement de la famille. Le pauvre se pourvoyait du superflu du voisin plus aisé au moyen d'échanges. Le chanvre semé, roui, macqué et tissé de même fournissait la lingerie. Plus nombreux qu'aujourd'hui, les tanneurs travaillaient la dépouille des bêtes abattues au cours des hivers contre une rémunération en nature, laquelle leur alimentait un petit commerce d'exportation. Un embryon de commerce ou d'industrie fonctionnant par voie d'échanges procurait le surplus. Même, en 1836, l'effectif des moutons avait permis la fondation, en société par actions, de la fabrique de draps de Montagnier. La carrière de Bocheresse fournissait la pierre ollaire destinée aux poêles qui chauffent non seulement les Bagnards, mais tous les Bas-Valaisans. Le bétail, lui-même objet d'une sollicitude rare, disposait sur place de ce qui constitue sa parure: une

fabrique de sonnaillies. Lorsqu'on a tout chez soi et juste assez pour soi, on est bien en droit de former un peuple à part.

2. *Suffisance intellectuelle et morale.* En ces temps où l'argent ne circulait guère, les gazettes étaient rares. Les prêtres, quelques notaires et magistrats s'abonnaient parfois à des journaux en se cotisant. Au Châble, les messieurs conservateurs, avec les prêtres, tenaient cercle chez le médecin de la vallée. Dès 1861, la simple apparition du *Confédéré* motiva la création d'un cercle pour la lecture en commun de ce journal bi-hebdomadaire chez Jean Morend. Les établissements publics ne tenaient pas encore de journaux. Ce fut à l'heure de la guerre franco-allemande seulement que M. Perrodin, aubergiste et buraliste, harcelé d'interrogations, trouva le moyen de s'en alléger en s'abonnant à la *Gazette de Lausanne*. Et ainsi, l'exemple entraînant, les périodiques se multiplièrent : le *Progrès* de Delémont, le *Rationaliste* de Genève, organe libre-penseur et de pure propagande, l'*Echo* de Lausanne, petit feuille à bon marché qui fut le père de la *Revue* actuelle, et toujours le *Confédéré*, fournirent aux libéraux-radicaux un pain plus ou moins quotidien, tandis que le cercle conservateur se délectait de l'édition semi-quotidienne de l'*Univers*, pour ne pas parler des feuilles secondaires. Mais la jeunesse lisait encore très peu, et l'information, basée sur le „on dit“ et transmise de bouche en bouche, laissait libre champ aux fantaisies rustiques et aux grossières mystifications.

Pourtant un tel levain d'intellectualité et de sociabilité ne pouvait se perdre. Les prêtres que la destinée envoyait à Bagnes, prenaient goût à ce milieu où les hommes cultivés ne se trouvaient pas isolés comme ailleurs. Aussi, les plus éminents représentants de cette population se sont-ils contentés du champ qui s'offrait ainsi à portée de leur main, ramenant volontiers le monde à leur horizon étreint entre le Combin et la Pierre à Voir. Louis Gard, avons-nous dit, a laissé une multitude de chansons. Beaucoup sont vraiment remarquables, mais toujours hâtives. N'eût-on pas dit que, tout en voyageant, il avait continué de trouver suffisante la notoriété locale ? Mettre ses couplets en vogue parmi ses concitoyens, en multiplier les variations de manière à leur assurer plus de durée parmi les siens, semblerait avoir été le dernier mot de son ambition. A quoi bon après cela le coup de pouce final, le sceau

définitif de l'impression? Gaillard, que beaucoup jugeaient digne d'aller siéger à Berne, ne descendait pas deux fois l'an vers les rives du Rhône. Un autre notaire, Maurice Carron, excellent archiviste, au fait comme pas un des choses de sa vallée, fit tout au plus une ou deux apparitions sur les bancs du Grand Conseil. Sans doute de tels résultats ne pouvaient dépendre d'eux seuls, mais le fait qu'ils ne déployaient pas plus de souplesse à les obtenir atteste combien l'activité locale leur était suffisante. Il faut bien dire aussi que les élections au Conseil national sont de peu d'importance aux yeux du Bagnard. Le Grand Conseil lui-même le préoccupe médiocrement. S'il vote, c'est que l'élu, plus ou moins rapproché de lui, pourrait éventuellement lui en savoir gré.

En somme, cette république peu connue porte à un tel point le sens de l'autonomie qu'elle en oublie quasi qu'elle est fédérée à tant d'autres. Seules les élections intérieures sont dignes de sa préoccupation, seules elles méritent de sa part effort et sacrifices, seules elles l'excitent et l'enfièvent.

Aussi, tout homme cultivé est-il censé trouver dans la célébrité locale la consécration de sa supériorité relative. Lorsqu'on aura dit sur votre passage: „Voici l'homme le plus fort, le plus beau, le plus débrouillard ou le plus instruit de Bagnes!“ toute prétention de votre part à vouloir élargir les limites d'un tel prestige sera vaine, superflue et insensée. Si en revanche on peut vous dire: „Vous êtes connu au loin, mais qu'avez-vous fait jusqu'ici pour la *commune* de Bagnes?“... alors l'unique moyen de vous amender sera de vous mettre à l'œuvre de manière à éviter le retour d'un tel reproche. Tant il est vrai que la qualité de Bagnard trouve en elle-même sa raison d'être, sa fin et sa récompense. C'est assez dire que, très longtemps encore, la plus grande commune de la Suisse et la petite république bagnarde suivra cette devise de sa grande voisine du Sud: *Fare da sè*.

GENÈVE

LOUIS COURTHION

